



Tunis, le 20/10/2023

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### Dissolution et Liquidation d'un OPCVM

#### « FCPR ONAS »

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée  
Régé par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001  
tel que modifié et complété par les textes subséquents  
Agrément du CMF n°36-2006 du 04 septembre 2006  
**Adresse :** Rue de la Bourse, Immeuble Molka, Bloc B, 1<sup>er</sup> étage, Bureaux B5-B6,  
les Jardins du Lac, 1053-Tunis

La Société d'Assistance et de Gestion des Fonds d'Essaimage «SAGES CAPITAL», gestionnaire du «FCPR ONAS», porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration, réuni en date du 31 juillet 2023, a décidé la dissolution dudit fonds.

A cet effet, et en application des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, «SAGES CAPITAL» a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la liquidation du fonds «FCPR ONAS» bénéficiant d'une procédure allégée.

Le Collège du Conseil du Marché Financier réuni en date du 13 septembre 2023 a décidé d'agréer la liquidation du fonds «FCPR ONAS» bénéficiant d'une procédure allégée.

**La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 13 septembre 2023.**

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Organismes de Placement Collectif, «SAGES CAPITAL» assume les fonctions de liquidateur du fonds.